



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 19 décembre 2024

Objet : Approbation de la cession d'une emprise à détacher de la parcelle communale AY 656 au bénéfice de M. Michelotti Guy

Date de la convocation : 13 décembre 2024

Date d'affichage de la convocation : 13 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 27

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur GRASSI Didier ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur PAOLI Jean-François ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame COLOMBANI Carulina ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Monsieur DE ZERBI Lisandru ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Française.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Monsieur TIERI Paul ;
Madame FILIPPI Françoise à Madame LACAVE Mattea ;
Madame PELLEGGRI Leslie à Madame POLISINI Ivana ;
Monsieur PIERI Pierre à Madame de GENTILI Emmanuelle ;
Monsieur LINALE Serge à Monsieur ROMITI Gérard

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2241-1 ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2020/DEC/01/10 en date du 18 décembre 2020 portant approbation de la cession à Monsieur Guy Michelotti de 141 m² à détacher d'une parcelle AY 656 ;

Vu l'avis favorable du Pôle d'Evaluation Domaniale en date 4 novembre 2024 ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 17 décembre 2024 ;

Considérant que M.Guy MICHELOTTI a fait l'objet d'une expropriation relative à l'opération de recalibrage du ruisseau de Lupinu, menée par la Ville de Bastia pour le compte de la Communauté d'Agglomération de Bastia (CAB) ;

Considérant que l'emprise comprenait des places de stationnement indispensables au fonctionnement de l'activité professionnelle de M. MICHELOTTI, activité de carrosserie sise avenue de la Libération ;

Considérant que les négociations menées dans le cadre de la procédure d'expropriation ont abouti à une indemnisation financière supportée par la CAB et à la cession par la Ville de Bastia d'une emprise de 141 m² à détacher de la parcelle AY 656 située à proximité immédiate de la carrosserie ;

Considérant l'approbation de cette cession par le Conseil Municipal lors de sa séance du 18 décembre 2020 pour un montant de 4 230 euros ;

Considérant que les aménagements réalisés par la commune sur le site, à savoir un parking et une piste cyclable, ont réduit l'emprise devant être cédée pour la porter à 123 m² au lieu de 141 m² ;

Considérant que Monsieur MICHELOTTI a été informé de la situation et a validé cette nouvelle emprise. Il a accepté de l'acquérir pour le prix de 3690 € ;

Considérant qu'il convient en premier lieu, d'abroger la délibération n°2020/DEC/01/10 en date du 18 décembre 2020 et en second lieu, d'approuver la cession au bénéfice de M. MICHELOTTI Guy d'une emprise de 123 m² à détacher de la parcelle AY 656 pour un montant de 3 690 € selon avis du Pôle d'Evaluation Domaniale du 04/11/2024.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Paul TIERI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité

Article 1:

- **Abroge** la délibération n° 2020/DEC/01/10 du 18 décembre 2020, portant cession à Monsieur Guy MICHELOTTI d'une emprise de 141 m² à détacher de parcelle AY 656.

Article 2 :

- **Approuve** la cession d'une emprise de 123m² à détacher de la parcelle AY 656 d'une superficie totale de 433M² au bénéfice de M. Guy MICHELOTTI pour le prix de 3 690€ comme indiqué selon le plan suivant :



Article 3 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tous documents nécessaires à son établissement.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Signé électroniquement le 10/01/2025


 Pierre SAVELLI

Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.